

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

17

ADMINISTRATION GENERALE : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
M. GALZI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le nouveau règlement intérieur du conseil municipal doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Dans ce cadre, je vous propose d'adopter le règlement intérieur qui vient encadrer le fonctionnement de notre assemblée délibérante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-8, L. 2121-29,

Vu le projet de règlement intérieur.

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal.

ADOPTE

Pour : 37

Contre : 15

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :